



Convention on
Biological Diversity



République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**OFFICE GUINEEN DES PARCS NATIONAUX
ET DES RESERVES DE FAUNE (OGPNRF)**

**EVALUATION RAPIDE DE LA STRATEGIE NATIONALE
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2016-2025**

L'EQUIPE DES CONSULTANTS :

- Elhadj Sédibinet SIDIBE, Chef d'équipe ;
- Elhadj Mamadou Bailo SIDIBE, membre et ;
- Hadja Hawa DIALLO, membre.

Conakry, juillet 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES	3
I. INTRODUCTION	5
II. EVALUATION	6
B. Textes juridiques	7
C. Cadre institutionnel	8
2.1. Augmentation de la compréhension de l'importance de la biodiversité et engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique	9
2.2. Extension des zones de conservation in situ de la diversité biologique	10
2.3. Réduction et gestion des menaces sur l'environnement	11
2.5. Actions de préservation de la biodiversité	12
2.6. Promotion des connaissances traditionnelles et innovations	15
2.7. Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité	15
2.8. Appui financier à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique	16
2.9. Amélioration des connaissances	17
2.10. Intégration de la diversité biologique dans les secteurs pertinents	19
III-CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20
BIBLIOGRAPHIE	22
A N N E X E	23

LISTE DE SIGLES ET ACRONYMES

AB.AOC	Alliance pour le Bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre
ABEF	Action pour le Bien Être Familial
AbE-HG	Adaptation Ecosystémique ciblant les Communautés vulnérables de la Région de la Haute-Guinée
ACORD	Consortium de l'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADPA	Association des Pays Africains producteurs de diamants
AFD	Agence Française pour le Développement
AME	Accords Multinationaux sur l'Environnement
ANGUCH	Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires,
BCH	Centre National d'Echange d'Informations sur la Biosécurité (en anglais)
BM	Banque Mondiale (BM),
CBG	Compagnie des bauxites de Guinée
CDB	Convention de la Diversité Biologique
COP	Conférence des Parties
DNFF	Direction Nationale des Forêts et Faune
EES	Evaluations Environnementales Stratégiques
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social
FEM	Fond Mondial pour l'Environnement
GAC	Global Alumina Corporation
IDA	Association internationale de développement
IMET	Outil Intégré sur l'Efficacité de gestion (Management Effectiveness Tracking Tool, en anglais)
LPNCL	Politique Nationale de Contenu Local
MA	Ministère de l'Agriculture
MEL	Ministère l'Elevage
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire t de la Décentralisation
ME	Ministère de l'Énergie,
MHH	Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
MC	Ministère du Commerce,
MIPME	Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MJ	Ministère de la Jeunesse,
MS	Ministère des Sports
MCA	Ministère de la Culture et de l'Artisanat,
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPAEM	Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MWhth :	Megawatt hours of heat
Non-Nobis	Association Non-Nobis Faune, Homme et Flore de Kankan
OFID	Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OGPNRF	Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faunes
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADAP	Plan d'Action Décennal des Aires Protégées
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAR-FOR	Projet d'Appui à la Conservation des Paysages Forestiers (PAP-FOR)
PARSS3-Envi	Troisième Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (volet-Environnement)
PBF	Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix
PGIRN-PBF	Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage de Bafing-Falémé
PFN	Politique Forestière Nationale
PNF	Politique Forestière Nationale
PNG-II	Politique Nationale Genre II
PNMG	le Parc National du Moyen Bafing
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PRI	Programme de Renforcement Intérimaire
PRIDE :	Programme Intégré pour le Développement de l'Entreprise
RADIG-Guinée	Réseau d'Animateurs our le Développement Intégré en Guinée
REGAP	Réseau Guinéen des Aires Protégées
REMECC-GKM :	Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles face au Changement Climatique à Gaoual, Koundara et Mali
SFICE	Sensibilisation, Formation, Information et Communication Environnementale
SMART	Spatial Monitoring And Reporting Tool
SNACIDBE	Stratégie Nationale d'Atténuation et de Compensation des Impacts sur la Diversité Biologique et les Ecosystèmes
SNCC	Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques
SNDB	Stratégies Nationales sur la Diversité Biologique
SNGAP	Stratégie Nationale de Gestion des Aires Protégées
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique
Teq. CO2	Tonnes équivalent CO2
UE	Union Européenne
UNBio	Unité Nationale de la Biodiversité
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
USFS	Service des Forets des Etats Unis
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

I. INTRODUCTION

La République de Guinée, riche en ressources naturelles et particulièrement en diversité biologique, a tenu à jouer son rôle dans la protection de l'environnement et la conservation des espèces biologiques du monde. Pour ce faire, elle a signé et ratifié toutes les conventions de Rio, ainsi que bien d'autres Accords Multinationaux sur l'Environnement (AME). Elle fait partie des pays ayant activement participé à l'élaboration de la convention sur la diversité biologique. De surcroît, elle est le deuxième pays africain et le seizième de toutes les Parties contractantes, à avoir signé, en 1992, ladite convention, qu'elle a ratifiée, le 7 mai 1993.

C'est ainsi que, soutenue par ses partenaires au développement, bi et multilatéraux, la République de Guinée s'est fixée comme objectifs, d'accentuer ses efforts dans la préservation et la gestion durable de son capital naturel, y compris la conservation de la diversité biologique, afin d'améliorer le développement socio-économique du pays, au bénéfice des générations présentes et futures.

Cependant, les évaluations scientifiques de l'état de la diversité biologique, au plan mondial, montrent que la dégradation des ressources de la diversité biologique augmente de plus en plus en vite et que les pressions ne diminuent pas, malgré les objectifs fixés lors de la Conférence des Parties sur la Diversité Biologique (COP10), tenue à Nagoya, en 2010. Il en découle que, d'une manière générale, qu'aucun des Objectifs d'Aichi 2011-2020 n'a été complètement atteint.

La République de Guinée ne fait pas exception à cette situation globale. Malgré les nombreux efforts consentis par le gouvernement et l'ensemble des acteurs à tous les niveaux, sa diversité biologique se dégrade à un rythme considérable. Cela en raison, entre autres, de l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre des mesures identifiées dans les différents documents de Politique, Stratégie et Plan d'actions, en lien avec la protection de l'environnement et la conservation de la diversité biologique.

Au titre des efforts consentis par le gouvernement, on peut noter entre autres, l'élaboration de trois (3) Stratégies Nationales sur la Diversité Biologique (SNDB) et leurs Plans d'actions. Il s'agit de :

- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 1992-2010 et son plan d'actions ;
- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2011-2020 et son plan d'actions et ;
- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2016-2025 et son plan d'actions.

La SNDB 2011-2020 et celle de 2016 et 2025 ont retenu les mêmes 18 objectifs nationaux parmi les 20 objectifs fixés par la conférence d'Aichi. Les activités prévues dans leurs Plans d'actions respectifs sont également les mêmes.

D'ores et déjà, il est important de relever ce qui suit :

- la SNDB 2011-2020 a été adoptée seulement en août 2014, ce qui fait que les activités réalisées au courant de la période 2011-2015 (5 ans) ne sauront être prises en compte dans l'évaluation ;
- une autre stratégie a été adoptée en juillet 2016, devenant ainsi la SNDB 2016-2025 ; or, la période de mise en œuvre des objectifs d'Aichi est 2011-2020. Là également, les activités réalisées dans la période 2021-2025 ne coïncident pas avec la période prévue pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi ;
- néanmoins, étant donné que les activités réalisées dans la période de 2020 à mi 2025 (l'année 2025 n'est pas encore terminée) l'ont été dans le cadre de la stratégie 2016-2025, la présente évaluation concernera donc l'ensemble des activités mises en œuvre au cours de la période 2016-mi 2025.

Le déphasage observé dans les deux (2) documents (SNDB 2011-2020 et SNDB 2016-2025), par rapport à la période prévue pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi fait que les deux Stratégies et leurs plans d'actions ont connu des difficultés majeures dans la recherche de financement et la réalisation des actions prévues.

II. EVALUATION

L'évaluation de la SNDB 2016-2025 portera sur les domaines ci-dessous :

- la conservation de la biodiversité ;
- la promotion de l'utilisation durable des ressources de la biodiversité ;
- les actions de préservation de la biodiversité ;
- la protection des connaissances traditionnelles et innovations ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité ;
- l'appui financier à la mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité ;
- l'amélioration des connaissances ;
- l'intégration de la biodiversité dans les secteurs pertinents et ;
- l'augmentation de la compréhension de l'importance de la biodiversité et l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie.

Il est à noter que chacun des domaines ci-dessus énumérés est pris en compte au moins dans l'un des documents de politique et de textes juridiques adoptés au cours de la période 2016-2025, ainsi que dans le cadre institutionnel mis en place au cours de la même période.

Au nombre desdits documents et textes adoptés au cours de la période de mise en œuvre de la SNDB 2016 et 2025, on peut citer :

A. Documents de Politique, de Stratégie et de Plan d'actions

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur Diversité Biologique 2016-2025 est soutenue par un engagement politique concrétisé par l'élaboration de tout un arsenal de documents de politiques, stratégies et plans d'action.

Ces documents sont élaborés sous la coordination des Départements ministériels ayant dans leurs missions et attributions, la conservation de la diversité biologique. Ils sont élaborés en prenant en compte la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques qui sont les trois (3) objectifs que se fixe la Convention de la Diversité Biologique (CDB).

A.1. Documents de politique

- la Politique Forestière Nationale ;
- la Nouvelle Politique Energétique ;
- la Politique Nationale Genre II ;
- la Lettre de Politique Nationale de Contenu Local ;

A.2. Documents de Stratégie

- la Stratégie Nationale de Gestion des Aires Protégées ;
- la Stratégie Nationale d'Atténuation et de compensation des Impacts sur la diversité biologique et les écosystèmes ;
- la Stratégie de mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale ;
- la Stratégie Nationale du Développement Durable ;
- la Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques ;
- Stratégie Nationale de Formation Agricole Rurale et Emploi de la République de Guinée ;
- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

A.3. Plans d'Actions

- le Plan d'Action Décennal des Aires Protégées ;
- les Plans annuels de Pêche ;
- le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification ;
- le Programme de Renforcement intérimaire ;
- le Plan National d'Action sur l'Environnement ;

- le Plan National de Conservation des Chimpanzé ;
- Plan Stratégique de la Recherche Agricole pour le Développement de la Guinée ;
- Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN ;
- Plan Stratégique de Pays – Guinée ;
- Plan d'Action Stratégique pour la Pêche et l'Aquaculture horizon 2030 ;
- Plan Stratégique National Multisectoriel de Nutrition (PSNMN) .

B. Textes juridiques

Dans le domaine juridique, les actions menées au cours de la période 2016-2025 sont :

- la révision du Code de l'environnement de 1986, par la promulgation de la Loi Ordinaire L/2019/0034/ AN du 04 juillet 2019, portant Code de l'Environnement de la République de Guinée ;
- la révision du Code forestier de 1999 par la promulgation de la Loi L/2017/060/AN du 12 décembre 2017, portant Code Forestier ;
- la révision du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse de 1999, par la promulgation de la Loi ordinaire N°2018/0049/AN du 18 octobre 2018, portant Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse ;
- la révision du code pastoral du 29 août 1995, par la promulgation de la Loi 2024/008/CNT du 7 février 2024, Portant Code pastoral en République de Guinée ;
- la révision du code de l'élevage 1995 , par la promulgation de la Loi 2018/026/AN du 3 juillet 2018, Portant Code de l'élevage et des produits animaux, en République de Guinée ;
- la promulgation de la Loi L/2019/0012/AN du 09 mai 2019, portant Code Maritime de la République de Guinée ;
- la ratification par la République de Guinée de l'Accord de Paris sur le Climat, le 21 septembre 2016 ;
- la promulgation, le 21 septembre 2021, de la Charte de la Transition qui définit, entre autres, les règles qui sous-tendent de façon directe et indirecte la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- l'élaboration d'un projet de Code de gestion et de financement des aires protégées ;
- l'élaboration d'un projet de code de l'assainissement ;
- la préparation d'un fonds fiduciaire pour la conservation en Guinée ;
- l'élaboration d'un projet de loi sur la biosécurité
- l'élaboration d'un projet de code de l'eau pour réviser la Loi 94/005/CTRN, du 14 février 1994, portant Code de l'Eau ;
- le Décret D/2016/040/PRG/SGG du 18 février 2016, instituant un régime d'irrecevabilité de la demande de licence de pêche et de refus d'octroi de la licence de pêche.
- le Décret D/2021/123/PRG/SGG du 04 mai 2021, portant création du Parc National du Moyen Bafing ;
- l'Arrêté A/2023/2071/MPEM/CAB/SGG du 12 juin 2023, Portant Règlementation de Pêche dans les Eaux Continentales de la République de Guinée
- l'Arrêté n°2016/7741 MA/CAB/DRH/2016 du 28 décembre 2016 portant création et Organisation du Comité de Pilotage du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP 1 C-AF) Guinée.
- l'Arrêté A/2017/1217/MA/CAB/SGG du 30 mars 2017, portant création, attributions et composition du Comité interministériel de pilotage (CIP) du projet de développement rural intégré (horticulture et forages) dans les régions de Kindia, Mamou, Faranah et Kankan ;
- l'Arrêté A/2016/2092/MATD/CAB/SGG du 17 juin 2016, portant création, mission, organisation et fonctionnement du conseil préfectoral de développement (CPD) ;
- l'Arrêté A/2016/085/MA/CAB/BSG/SGG du 23 février 2016, portant création, composition, fonctionnement du cadre national Ecoagris ;

- l'Arrêté A/2016/7788/MEEF/CAB/SGG du 29 décembre 2016, portant création et organisation du groupe de travail sur la neutralité en matière de dégradation des terres au ministère de l'environnement, des eaux et forêts ;
- l'Arrêté A/2016/036/PRG/MDC/CAB/SGG du 08 février 2016, portant création d'un comité consultatif d'instruction des demandes de licences de pêche industrielle ;
- l'Arrêté A/2016/1548/MPAEM/CAB/SGG du 31 mai 2016, portant création, attribution et organisation du comité de pilotage du projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest composante Guinée (PRAO-GUINÉE) ;
- l'Arrêté A/2017/008/MPAEM/CAB/SGG du 10 janvier 2017 portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture.
- l'Arrêté A/2017/6806/MPAEM/CAB du 29 décembre 2017 portant approbation du plan d'aménagement et de gestion des pêcheries pour l'année 2018.
- Arrêté A/2017/008/MPAEM/CAB/SGG du 10 janvier 2017 portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture.
- l'Arrêté A/2017/007/MPAEM/CAB/SGG du 10 janvier 2017 définissant les critères de la qualité des eaux utilisées dans les établissements de traitement des produits de pêche et d'aquaculture.
- l'Arrêté A/2017/009/MPAEM/CAB/SGG du 10 janvier 2017, fixant les critères d'analyses microbiologiques et chimiques applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à la consommation humaine.
- l'Arrêté conjoint AC/2017/263/MS/MEPA/SGG du 09 février 2017, portant création, attribution et fonctionnement du comité technique de pilotage des projets de santé humaine et animale (CTP/PASSP, LABOGUI, REDISSE).
- l'Arrêté A/2020/1591/MEEF/CAAB/SGG Portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée.
- l'Arrêté Conjoint A/2020/1590/MEEF/MPAEM/SGG Portant protection des espèces de faune et de flore sauvages en République de Guinée.
- l'Arrêté A/20231/1595/MEED ICAB/SGG modifiant l'Arrête A1202211646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 portant procédure administrative d'évaluations.

C. Cadre institutionnel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renforcement Intérimaire (PRI) de la transition 2022-2025, un nouveau cadre institutionnel a été mis en place créant de nouvelles structures, tout en maintenant les missions de conservation de la diversité biologique qui étaient dévolues aux anciennes structures.

C'est ainsi que, par exemples :

- Au niveau du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), ancien Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, les nouvelles structures mises en place pour coordonner la réalisation des actions de conservation de la diversité biologique sont : la Direction Nationale des Forêts et Faune (DNFF) et l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faunes (OGPNRF). Ces structures, l'Office Guinéen du Bois (OGUIB) et le Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ) ont des activités complémentaires pour la protection de la diversité biologique.
- Au niveau du Ministère de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime (MPAEM), les structures suivantes ont été créées : i) la Direction Nationale de l'Economie Maritime et l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture de Guinée. Chacune de ces structures a des missions spécifiques en lien avec la conservation de la biodiversité ; de même que le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) qui est une ancienne structure.
- Au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) issu de la fusion des anciens Départements ministériels (Agriculture et Elevage), il a été créé l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires.

- Au niveau du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME), entre autres, les structures suivantes ont été créées : i) la Direction Nationale des PME et du Contenu Local et l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations.

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation comporte des structures consacrées à l'enseignement et à la recherche en biodiversité, presque toutes regroupées au sein de l'IREG (Institut de Recherche Environnementale de Guinée).

Par ailleurs, des Points focaux institutionnels du Centre National d'Echange d'Informations sur la Biosécurité (BCH, en anglais) ont été désignés au niveau des Départements ministériels directement concernés par la biosécurité et la conservation de la diversité biologique.

Enfin, signalons qu'une nouvelle architecture gouvernementale pourrait voir le jour bientôt, un décret du 30 juin 2025 modifiant le décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 5 mars 2024, portant structure du gouvernement, ainsi qu'il suit :

- le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage est scindé en :
 - ✓ Ministère de l'Agriculture,
 - ✓ Ministère de l'Élevage ;
- le ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures est scindé en :
 - ✓ Ministère de l'Énergie,
 - ✓ Ministère de l'Hydraulique et des Hydrocarbures ;
- le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est scindé en
 - ✓ Ministère du Commerce,
 - ✓ Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports est scindé en :
 - ✓ Ministère de la Jeunesse,
 - ✓ Ministère des Sports ;
- le ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat est scindé en :
 - ✓ Ministère de la Culture et de l'Artisanat,
 - ✓ Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie.

Jusqu'à ce jour, l'ancienne structure du gouvernement est valable, en attendant la nomination des ministres devant gérer les nouveaux ministères.

2.1. Augmentation de la compréhension de l'importance de la biodiversité et engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique

Près de 70% de la population guinéenne est rurale. Ces ruraux ont généralement pour seule source de revenus les ressources naturelles. Ils exploitent ces ressources pour se nourrir et le surplus, s'il en existe, est commercialisé pour subvenir à leurs besoins culturels (cérémonies de baptême, de mariage, etc.) et d'équipement. Il fut un temps où les ressources étaient abondantes et où il était assez facile de s'en procurer. Mais la donne a changé : les écosystèmes sont dégradés et les ressources naturelles se raréfient. Les femmes, par exemple, parcourent actuellement plusieurs kilomètres pour se procurer du bois de chauffe et/ou de l'eau. La viande de brousse devient rare, les cours d'eau s'assèchent, etc. Cet état de fait a conduit nécessairement les populations à avoir une meilleure compréhension de l'importance de la diversité biologique.

Par ailleurs, le changement climatique n'est plus un mythe pour personne. Au niveau de l'administration, la gestion des conséquences des phénomènes climatiques extrêmes pose d'énormes problèmes aux autorités. Des structures spécialisées ont même été mises en place pour la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, à savoir : projet de système d'alerte précoce à la Direction Nationale de la Météorologie (au Ministère des Transports), la Direction Générale des Catastrophes et Urgences

Environnementales (au MEDD) et l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires ANGUH, (au MATD).

L'augmentation du prix des denrées alimentaires même produites localement (poisson, viande, riz, huile rouge, etc.) et du bois de chauffe constitue un problème économique préoccupant pour les décideurs. La résolution de ce problème passe nécessairement par l'amélioration de la production locale et la réduction de l'utilisation du bois de chauffe soit en y substituant d'autres sources d'énergie, soit en économisant sur les volumes utilisés. La subvention des engrais, l'importation de nombreux tracteurs et autres engins agricoles, les aménagements de plaines et de bas-fonds, la promotion du gaz butane (production et subvention), des foyers améliorés, des cuiseurs solaires et autres actions, ont été entreprises soit par l'Etat lui-même, soit par des ONG appuyées par l'Etat et ses partenaires au développement, afin de réduire les pressions sur la diversité biologique et améliorer les conditions de vie de la population.

C'est pour le même objectif que la République de Guinée est désormais membre de l'Alliance pour le Bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB.AOC), organisation internationale créée en 2018 et qui regroupe des concepteurs, des scientifiques et des constructeurs de bio digesteurs de huit (8) pays de l'Afrique francophone.

Il est donc indéniable qu'il y a une augmentation de la compréhension de l'importance de la biodiversité tant au niveau des populations qu'à celui des décideurs.

2.2. Extension des zones de conservation in situ de la diversité biologique

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a exprimé le besoin de clarifier la situation du Réseau Guinéen des Aires Protégées (REGAP) et celle des forêts classées et communautaires, notamment en ce qui concerne l'aspect juridique, les différents statuts, les délimitations, ainsi que les engagements internationaux qui s'y rattachent. Cette clarification permettra entre autres : *i)* de renforcer la planification du territoire et d'étendre les superficies classées en aires protégées, *ii)* d'analyser la représentativité écologique des aires protégées et des forêts classées et *iii)* de préciser leur contribution au maintien du capital naturel, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets négatifs (*Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, 2023*).

La DNFF, pour coordonner la réalisation des actions de conservation de la diversité biologique, a pour mission de gérer avec plus d'efficacité les forêts classées (actuellement au nombre de 165), les plantations forestières et les forêts protégées de l'ensemble du territoire national. Il faut noter qu'au niveau de ce service il avait été envisagé la création d'un Centre de conservation des semences forestières. Ce Centre n'ayant pas été créé, la mission de conservation des semences forestières a été attribuée à la Division Aménagement de la même Direction.

L'OGPNRF, a pour mission de gérer l'ensemble du Réseau Guinéen d'Aires Protégées (REGAP), créé en 2013 (Colonel A. OULARE, ancien DG de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux). Mais il est prévu d'y opérer de profondes modifications.

La création de l'OGPNRF également date 2004, mais son appellation et sa structure actuelles ont été adoptées en juillet 2022. Toutes ces modifications ont pour but de parvenir à une meilleure conservation de la biodiversité. Concernant le REGAP, l'OGPNRF écrit : « La proposition que la Guinée envisage est de créer un réseau de 18 parcs nationaux, s'appuyant sur les parcs nationaux existants et en créant une série d'autres parcs comprenant à la fois les forêts classées les plus importantes ainsi que les principales zones reconnues internationalement pour leurs valeurs exceptionnelles pour la biodiversité.

Le zonage des parcs nationaux doit être systématisé avec *(i)* des zones intégralement protégées, *(ii)* des zones tampons et *(iii)* des zones de transition ainsi que *(iv)* la réalisation d'une évaluation de la possibilité pour chacun des sites de rejoindre le réseau des réserves de biosphères de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Il est également proposé de compléter le réseau de parcs nationaux par un réseau d'aires protégées de plus petites tailles : Réserves Naturelles (intégrales ou communautaire) en renforçant le statut d'une

série de forêts classées et d'autres sites particuliers reconnus internationalement comme ayant une importance pour la biodiversité ».²

La Guinée a identifié les sites des 15 parcs nationaux qui s'ajouteront aux parcs nationaux de Badiar, du Haut Niger et du Moyen Bafing (6.766,95 km²) qui a été créé en 2021 en vue d'assurer la conservation de la diversité biologique, en général et plus particulièrement de la population des chimpanzés (*Pan troglodyte verus*), au titre des Offsets financés par la Compagnie des bauxites de Guinée (CBG) et la société minière Global Alumina Corporation (GAC). Il s'agit des parcs nationaux de Pinselli-Soyah-Sabouyah dont le processus de création a été lancé en 2022, Tristao-Alcatraz, Kapatchez, Rio Pongo, Delta du Konkouré, Iles de Loos, Mélakoré, Kounounkan, Gangan, Sources du Niger-Konossou, Ziama, Diecké, Mont Nimba et Pic de Fon-Mont Béro et Kankan-Foloningbè.

2.3. Réduction et gestion des menaces sur l'environnement

Dans le but de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement, les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) sont obligatoires et préalables à la réalisation de tout projet de développement, de réalisation d'ouvrages ou d'exploitation d'ouvrages qui est susceptible de porter atteinte à l'environnement.

En plus des EIES déjà instaurées il y a plus d'une dizaine d'années, les Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) ont été également rendues obligatoires pour intégrer les considérations environnementales dans les politiques, les stratégies, les plans et les programmes de développement, au moment de leur élaboration, de leur approbation et de leur actualisation.

Création de l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) en 2022 ayant pour attribution d'impulser, d'animer et d'accompagner les programmes, projets et initiatives favorables à l'évaluation environnementale et sociale. L'AGEE a entre autres activités d'assurer le contrôle de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des projets qui s'imposent à tous les types de projets de développement, de réalisation d'ouvrage ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement.

2.4. Promotion de l'utilisation durable des ressources de la biodiversité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (PARSS3-Environnement), les ONGs ABEF, PRIDE, RADIG, ADPA et Non-Nobis ont accompagné certains groupements villageois dans la mise en œuvre d'activités génératrices des revenus, en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles.

Dans le même cadre, des études sur les potentialités touristiques ont été réalisées dans le Parc National du Haut Niger, la Réserve naturelle de Kankan (Diwassi), l'Aire marine protégée des îles Tristao, la forêt classée de Kounounkan, les chutes d'eau de Kilissi et le Voile de la mariée à Kindia, le parc national de Badiar, la Réserve de biosphère du mont Nimba et la forêt classée de Bossou,

Les réalisations suivantes sont à l'actif du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage de Bafing-Falémé (PGIRN-PBF) dans sa zone d'action :

- 45 coqs reproducteurs améliorés sont mis à disposition de 45 ménages dans les villages de Niara, Koulifakara et Koudédi ;
- 2750 m de grillages pour un aménagement agroforestier (parc à bétail, parcelle de maraichage). 382 plants fruitiers greffés dont 240 manguiers, 119 orangers et 23 citronniers sont plantés dans le village de Fodéya dans le cadre de l'aménagement agroforestier du village ;
- 3 bergeries sont construites dans les trois PE de Niara, Koulifakara et Koudédi ;
- 2 structures pour la pisciculture sont construites à côté du PE de Koulifakara ;
- 405 plants fruitiers (manguiers greffés, agrumes sp, goyaviers greffés) dont 5 de plants de citronniers marcottés sont plantés dans les vergers pour fournir des fruits aux communautés de Tougué (80), Koubia (100) et Siguiri (225) ;
- 75 plants fruitiers sont plantés dans les 3 parcs à bois pour servir de source de greffons au niveau des Périmètres Ecologiques de Niara, Koulifakara et Koudédi.

- 49 ha de plantation pour la production du bois de chauffe sont aménagés dans les préfectures de Mali, Koubia, Tougué et Siguiri en collaboration avec les services techniques Préfectoraux des Forêts et de la Faune ;
- 1504,72 ha de forêts dégradées sont restaurés autour des villages et des forêts classées à travers la mise en défens, la régénération naturelle assistée, la protection contre les feux de brousse, le semis direct d'espèces locales et la plantation complémentaire. La répartition des superficies prévues et réalisées sont consignés dans le tableau suivant :
- 1400 ha de berge et têtes de source des rivières ont été protégées et restaurées, à travers la mise en défens, la régénération naturelle assistée, la protection contre les feux de brousse et la plantation complémentaire dans les CR de Franwalia, Siguirini, Naboun, Fidako, Balaki, Gadhawoundou, Kouratongo ;
- 1 000 foyers améliorés en banco, construits et utilisés par les ménages dans les 10 villages cibles pour une transition vers des écovillages, et les villages riverains des forêts classées et communautaires.

Un Service de communication et Relations publiques, un site Web et un journal des principales activités ont été créés au niveau du MEDD. Ce service, sur la base de contrats de partenariat, collabore avec la presse nationale (publique, privée, écrite, audio, audiovisuelle ou en ligne) qui développe chacune, en fonction de son programme, des thématiques sur la protection de l'environnement et sur la gestion de la diversité biologique. Ce Service publie les informations sur différents canaux à savoir sa page Facebook, et le site Web du département (www.medd-guinée.org) et assure également la publication d'un Bulletin d'informations semestriel dénommé (Meff-Infos). A préciser que ce bulletin changera désormais de nom pour être appelé MEDD-Infos. Ces informations sont aussitôt relayées sur les réseaux sociaux du gouvernement.

Au titre de ces organes de presse figure la Radio Environnement Guinée, très spécialisée dans la communication environnementale, tant au niveau national qu'international et qui couvre toutes les Conférences des Parties (COP).

Malgré ces mesures prises en faveur de la promotion de l'utilisation durable des ressources de la biodiversité, les méthodes traditionnelles néfastes d'exploitation et de transformation des ressources naturelles, persistent encore. En effet, l'agriculture sur abattis-brûlis, la pêche INN (illicite, non déclarée et non autorisée), la chasse et l'apiculture traditionnelles (avec utilisation du feu), l'orpaillage, etc., sont encore des pratiques courantes.

2.5. Actions de préservation de la biodiversité

Les nouveaux codes forestiers, de l'environnement et de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, ainsi que les dispositions réglementaires relatives à la réalisation des études d'impact environnemental et social, sont non seulement des instruments juridiques pour la conservation de la diversité biologique, mais également de sa protection. D'autres codes sont en cours d'élaboration ou de révision ; ce sont : le code de l'assainissement (en cours d'élaboration), le code des aires protégées (en cours d'élaboration) et le code de l'eau (en cours de révision, l'ancien code datant de 1994). Les textes d'application de l'ensemble de ces codes sont aussi en cours d'élaboration.

Ces dispositions visent à atteindre les objectifs fixés au plan international et à renforcer la conservation de la diversité biologique, ambitionnée par les nouvelles autorités.

Avec le Cadre National de Biosécurité, toutes les mesures sécuritaires liées aux manipulations et l'utilisation des OGMs sur le territoire guinéen sont clairement identifiées.

Dans le cadre du respect des obligations de la Guinée par rapport au Protocole Cartagena, il a été procédé à :

- l'élaboration du quatrième Rapport National sur la mise en œuvre du protocole ;
- la désignation des Points Focaux Institutionnels du Centre National d'Echange d'Informations sur la Biosécurité (BCH, en anglais) des Ministères en Charge de l'Agriculture et de l'Elevage,

de l'Aquaculture, du Commerce et de l'Industrie, de la Santé; de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que de la Douane.

- la révision du Projet de Loi de 2005 sur la Biosécurité et l'élaboration de ses textes d'application qui est en cours.

Autres activités réalisées pour la préservation de la diversité biologique :

- l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) : i) du Parc National de Badiar en 2022, ii) des forêts classées de Diécké et de Mont Béro en 2021, iii) de la Réserve de Biosphère de Ziamia en 2019, iv) le Paysage du Bafing Falémé en 2023, ainsi que v) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Orientation (PO) du Parc de DIWASI (Diara-Wara-Sii) en 2021 ;
- la création du Parc National du Moyen Bafing (PNMB) qui contribue au maintien des services écosystémiques et à la restauration des habitats dégradés ;
- les activités effectuées au titre des campagnes de reboisement 2019, 2022 et 2024, ainsi que d'autres initiatives de reboisement effectuées par des projets, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des organisations socio-professionnelles et les sociétés minières ;
- la fourniture de kits militaires et d'équipements pour le renforcement des capacités matérielles et opérationnelles (surveillance, patrouilles) du Corps des Conservateurs de la Nature (40 tentes collectives, 100 tentes individuelles, 900 gamelles, 900 gourdes, 2 000 tenues complètes, 950 sacs à dos, etc.) ;
- la construction/réhabilitation de bureaux et de logements pour 7 sites d'aires protégées, y compris équipement des bureaux, fourniture de matériel, de groupes électrogènes et de Radios Communication CODAN ;
- l'ouverture de pistes de circulation et formation d'éco guides ;
- l'appui technique et matériel au Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection et formation de 16 conservateurs en : i) utilisation des techniques liées au Système de Positionnement Géographique (GPS) et ii) au Système d'Information Géographique (SIG) ;
- la réalisation régulière de patrouilles de surveillance dans les Aires protégées : 6 032 patrouilles de surveillance, entre 2016 et 2020 : ces patrouilles ont permis : i) l'arrestation de 178 délinquants, ii) la destruction de 4 251 pièges de braconnage d'animaux, iii) la saisie de 1 238 d'objets de braconnage, iv) la capture de 237 animaux vivants détenus par les délinquants et v) la saisie de 116 trophées d'animaux saisis et scellés ;
- la formation Commune de Base de trois (3) promotions de conservateurs de la nature de 2 720 cadres et agents et la formation de deux (2) promotions de Conservateurs de la nature en Police Judiciaire ;
- la réalisation en 2024 par le projet NaturaGuinée : i) de la couverture de la surveillance des aires protégées, avec de 89,2 % pour le futur Parc national Pinselli-Soyah-Sabouya et, 69 % pour le Parc national du Badiar et ii) du portage de 15 affaires en justice, ainsi que la saisie de 2 036 madriers illégaux de bois, de 11 tronçonneuses, de 25 machines d'orpaillage et de 4 fusils.

De son côté, WCF a conduit deux phases de biosurveillance par pièges photographiques entre 2019 et 2021 (phase 1) et entre 2022 et 2023 (phase 2).

WCF a ainsi identifié dans le Parc National du Moyen-Bafing (PNMB) :

- 281 espèces végétales dont 19 espèces menacées présentes à ce jour dans les différents types de végétation. Il s'agit du seul endroit connu pour deux espèces endémiques au niveau mondial (*Barleria asterotricha* et *Dissotis linearis*) et abritant une importante population des espèces globalement menacées *Lipotriche felicis*, *Cyathula pobeguinii*, *Macropodiella garrettii*, *Danthoniopsis chevalieri*, et *Leocus pobeguinii* ;
- 627 femelles chimpanzés adultes (vues sur les vidéos), dont 337 d'entre elles portaient un enfant, en fin septembre 2018, dans la zone du protocole SECR de la forêt de Bakoun ;
- 207 espèces de plantes dont 5 menacées (selon l'étude EISE sur le barrage de Koukoutamba) ;

- 203 espèces d'oiseaux (28% de l'avifaune connue de Guinée) dont 6 sont intégralement protégées à l'échelle nationale d'après le nouveau Code de la Faune : Vautour africain, Vautour charognard, Vautour à tête blanche, Vautour de Rüppell, Pluvier de Forbes, Faucon pèlerin ;

Notons également le démarrage du développement du modèle d'écovillage dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Paysage Bafing Falémé- GIRN-PBF ». Les activités réalisées dans ce cadre ont été concentrées sur la restauration et la gestion à travers la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés des écovillages. Les résultats obtenus sont entre autres :

- la capitalisation des meilleures techniques et technologie d'utilisation et de conservation des ressources biologiques ;
- la connaissance de la chaîne de valeur des produits forestiers non ligneux ;
- la confection de 120 ruches et 24 ruchettes dans le cadre de la promotion de l'apiculture améliorée
- la protection des écosystèmes fragiles ;
- la formation de 50 apiculteurs dont 18 femmes ;
- la formation de 36 pépiniéristes sur l'itinéraire technique et la gestion des pépinières ;
- la formation sur le greffage et le marcottage ;
- la protection et la restauration de 2 907,72 ha de berges des rivières et de forêts dégradées ;
- la confection et l'utilisation de près d'un millier de foyers améliorés dans les 10 écovillages et les villages riverains des forêts classées et dégradées pour réduire la consommation de bois et les émissions de CO₂ ;
- l'ouverture de 4 500 m de pare-feu nus ;
- l'incinération de 200 ha de pâturage avec des feux précoces ;
- la redynamisation des comités de lutte contre les feux de brousse pour la protection des forêts classées et communautaires ;
- le démarrage des travaux d'aménagement des périmètres écologiques.

En outre, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers ses Directions techniques, ses programmes et projets et la contribution des ONG, a réalisé plusieurs actions en lien avec la préservation de la diversité biologique, dans le cadre du Projet « Adaptation Ecosystémique ciblant les Communautés vulnérables de la Région de la Haute-Guinée – AbE-HG et du projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles face au changement climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali-REMECC-GKM. On notera principalement :

- le renforcement de 3 dispositifs antiérosifs sur 33 têtes de sources restaurées en Haute Guinée,
- la formation, en Haute Guinée, de 19 artisans et de 1627 femmes, respectivement, dans la fabrication des foyers métalliques et la confection des foyers améliorés en banco ;
- la production de 3 969 foyers améliorés en banco utilisés par 2 178 ménages, en Haute Guinée ;
- la constitution, en Haute Guinée, de 22 entreprises rurales appuyées dans le cadre de la promotion de l'apiculture sans feu ;
- la confection de 507 ruches kényanes installées en Haute Guinée et en Moyenne Guinée en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaires et réduire la pression sur la faune et la flore des zones concernées
- la confection et la mise à disposition des apiculteurs formés, en Haute Guinée, de 420 kits pour récolte de miel (tenues et enfumoirs) ;
- la réalisation, entre 2016 et 2020, de 2 343 séances de sensibilisation sur la conservation de la diversité biologique, 166 109 personnes sensibilisées, 160 040 de femmes, jeunes et leaders communautaires, 522 émissions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et 20 espèces floristiques menacées nouvellement inventoriées ;
- Le renforcement des capacités des autorités locales et des institutions décentralisées pour intégrer les questions de changement climatique dans les plans de développement locaux

(PDL), les plans annuels ou pluriannuels d'investissement (PAI/MIP) et les budgets communautaires annuels (BCA) des Communes Rurales (CR), les plus vulnérables des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali.

Il est à mentionner qu'un important texte juridique est en attente de validation par le MEDD, il porte sur les procédures administratives de mise en œuvre et d'évaluation de la hiérarchie d'atténuation des impacts sur la biodiversité des projets de développement.

Il y a lieu de signaler que la Guinée a souscrit à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont les principaux sont consignés dans le tableau situé en annexe.

2.6. Promotion des connaissances traditionnelles et innovations

Le savoir traditionnel est de plus en plus reconnu et valorisé par des appuis organisationnels, juridiques, matériels et financiers. En effet, des organismes de tradithérapeutes, de teinturières, de transformation des produits de la biodiversité locale (notamment de produits forestiers non ligneux), d'artisans, etc., bénéficient d'appuis divers de l'Etat et des partenaires au développement. Ces savoirs sont donc non seulement reconnus, mais promus. Dans le cadre de leur promotion, les représentants des organisations de praticiens de ces connaissances sont souvent invités aux frais de l'Etat et des partenaires au développement à des rencontres nationales et internationales (foires et ateliers) en vue de faire connaître lesdites organisations et de permettre à celles-ci d'améliorer leurs méthodes de travail et leurs compétences.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, le Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministère du Tourisme et de l'Hôtellerie, le Ministère de la Promotion Féminine, de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables, sont les principales structures publiques ayant appuyé les détenteurs des connaissances traditionnelles. Il faut noter aussi, que le MPAEM a procédé de 2016 à 2019, à la formation de 2 182 pêcheurs sur le respect des plans de pêche.

Ces appuis ont notoirement permis aux organisations concernées, d'innover de plus en plus et d'améliorer leurs produits, parfois grâce à un mélange de méthodes traditionnelles et modernes.

Les principaux domaines concernés par les activités de ces opérateurs traditionnels sont l'agro-alimentation, le textile (teinturerie, tissage), la santé, la culture et l'artisanat.

Si auparavant, l'encadrement juridique et les appuis de divers ordres manquaient, aujourd'hui ces déficits sont considérablement réduits.

2.7. Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité

La Guinée est Partie au protocole de Nagoya *sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation* (depuis le 01 mai 2015), mais n'a pas dépassé le stade de la nomination d'un point focal national dudit Protocole.

Le contenu des textes juridiques en vigueur est, pour l'essentiel, en faveur du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation et de l'utilisation des ressources de la diversité biologique. Mais leur application se heurte le plus souvent à des difficultés d'interprétation.

Ainsi, on notera que :

- les droits d'usage forestiers, accordés aux populations riveraines des forêts, concernent : i) la récolte des fruits, des racines, des feuilles, du miel, des gommes, des résines, des champignons, et des plantes alimentaires ou médicinales et ii) la coupe du bois nécessaire à la construction des habitations traditionnelles ou des abris pour les animaux domestiques ou à la fabrication des outils agricoles et de l'artisanat non lucratif. Ces droits d'usage sont reconnus aux populations même dans les forêts classées de l'Etat. Et, lorsqu'ils sont supprimés pour une raison ou une autre (par exemple dans une concession forestière où l'exploitation est accordée à un tiers contre le paiement d'un certain coût), une compensation financière doit être versée aux populations concernées suivant une procédure bien définie ;

- dans le cas de l'exploitation minière, les populations locales sont également privées de leurs terres et des ressources biologiques qu'elles portent. La loi stipule que ces exploitants miniers doivent contribuer au développement économique et social de la localité en y consacrant un certain pourcentage de leurs revenus ;
- une clause de respect des obligations de la Loi portant contenu local a été introduite dans chaque contrat passé par le MEDD. Ce principe de base a été aussi implémenté au niveau des EPA, des projets FINEX et PIP relevant du MEDD.

Mais l'application de ces différentes dispositions juridiques est peu contrôlée par les agents de l'administration, en particulier ceux du service forestier. Dans le secteur minier, il y a moins d'infractions à ces décisions légales.

On peut donc en déduire qu'en Guinée, le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques est insuffisamment appliqué. Même si des textes juridiques se rapportant à cette question existent, l'accès aux ressources est ouvert, sans mesures pratiques de suivi des mécanismes de partage juste et équitable des avantages.

2.8. Appui financier à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique

De 2015 à 2025, la Guinée a bénéficié de plusieurs projets essentiellement financés par le Fond Mondial pour l'Environnement (FEM) ; l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Agence Française pour le Développement (AFD) et autres bailleurs de fonds. La plupart de ces projets concernent directement ou indirectement la diversité biologique et le changement climatique.

Le PNUD a financé pour le pays 18 projets, dont 11 conjointement avec le FEM et un avec le Fonds Vert Climat, pour un montant total de 137 660 011 dollars US. Les principaux objectifs visés par ces projets sont le renforcement de la résilience des communautés et l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, la gestion intégrée des ressources naturelles et l'énergie.

Le FEM, de son côté, a financé dans la période 2015-2023, de nombreux projets pour un montant total de 2 024 800 \$ US, dont 37 sur la diversité biologique pour un budget de 855 000 dollars US. L'agriculture, l'élevage, le changement climatique et les eaux sont d'autres domaines d'intervention des projets du FEM.

L'Union Européenne a financé le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (PARSS3 -volet Environnement) en Guinée et le Projet d'Appui à la Conservation des Paysages Forestiers (PAP-FOR) pour un montant de 8 100 000 Euros. Elle a également financé, le programme NaturaGuinée pour un montant de 15 millions d'Euros et qui vise à améliorer la résilience des écosystèmes, espèces phares, dans le Parc National de Badiar (Biome « Savane ») et le futur Parc National de Pinselli-SoyahSabouyah (Biome « Forêt »).

La Fondation ARCUS a financé le projet Développement de modèles de conservation des Chimpanzés dans les paysages de production du Fouta Djallon (Guinée), pour un montant de 700 000 dollars US.

La Banque mondiale a octroyé un prêt de 65 millions USD, assorti d'un don de 23 millions USD, pour la mise en œuvre du projet de gestion des ressources naturelles, minières et de l'environnement (PGRNME) sur la période 2022 – 2027. L'objectif du projet est de renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion intégrée des ressources naturelles et minières en Guinée. La composante environnementale du projet d'un montant de 28 millions USD est entièrement dédiée au renforcement de l'OGPNRF et de la REGAP.

La Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) financent l'ambitieux projet Kounki Pêche & Aquaculture, pour un montant global de 119 millions d'euros et qui vise à transformer durablement le secteur halieutique guinéen.

L'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID) et le Service des Forêts des Etats Unis (USFS) ont financé le projet Restauration forestière du corridor Bossou-Nimba pour un montant de 250 000 dollars US.

Le Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) a financé le projet Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels, pour un montant de 1 500 000 dollars US.

Les Compagnies minières ont financé la Création Parc Naturel Moyen Bafing, pour un montant 17 000 000 dollars US.

Le montant total du financement extérieur mobilisé est 305 908 011 dollars et 23 100 000 Euros (24 324 300 dollars US, avec 1 Euro = 1,053 dollars US, en novembre 2024), soit un total d'environ 330 232 311 dollars US.

Le Gouvernement, apporte sa contribution au financement de ces différents projets, dans des proportions minimales 10% du coût global de chaque projet, soit une contribution totale estimée à 33 023 231 dollars US.

Le montant global du financement obtenu pour la mise en œuvre de la SNDB 2016-2025 est donc de 363 255 542 millions de dollars US. Le coût global de la mise en œuvre de la SNDB 2016-2025 était estimé à 414,819 millions de dollars US. Soit un taux de financement appréciable de 87,57%.

2.9. Amélioration des connaissances

Dès le lendemain de l'élaboration de la stratégie nationale selon les objectifs d'Aichi, des séries de formations ont été organisées pour les membres de la cellule UNBio (Unité Nationale de la Biodiversité), des cadres du MEDD et des conservateurs de la nature, notamment ceux des aires protégées. De 2015 à nos jours, plusieurs projets de renforcement des capacités, comprenant des programmes de formations, ont été mis en œuvre en Guinée au bénéfice du personnel du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Le Projet d'Opérationnalisation du Corps des Conservateurs de la Nature est le principal acteur des formations pour les conservateurs de la nature. Ceux-ci ont bénéficié des principales formations en lien avec : *i)* l'organisation et la réalisation des patrouilles, *ii)* l'évaluation SMART (Spatial Monitoring And Reporting Tool), *iii)* le Biomonitoring, *iv)* le suivi écologique, *v)* le suivi épidémiologique, *vi)* les zoonoses et la rage, *vii)* la lutte contre le trafic de trophée, *viii)* l'évaluation IMET des AP, *ix)* la rédaction des rapports, *x)* le suivi-évaluation dans une AP, *xi)* la gouvernance locale et *xii)* l'implication des communautés.

L'ONG Wild Chimpanzee Foundation - Guinée a par ailleurs réalisé, entre autres :

- différents outils de communication notamment : *i)* 500 dépliants présentant le projet de création du PNMB, *ii)* 10 Roll up de présentation du PNMB, *iii)* 35 affiches et posters sur les 05 thématiques prioritaires du PNMB et *iv)* 1000 affiches sur le PNMB et les feux de brousse, *v)* 35 posters sur les 05 thématiques prioritaires du PNMB ;
- 1 (une) tournée théâtrale annuelle de sensibilisation avec 16583 participants dont 4096 hommes, 5547 femmes et 6940 enfants ; (Figure 38) ;
- 17 articles sur les activités de création du PNMB sur les sujets en lien avec : *i)* la biodiversité, *ii)* l'employabilité, *iii)* la sensibilisation, *iv)* la surveillance, *v)* l'apiculture, *vi)* les pépinières, etc. ;
- la formation en Techniques de mobilisation et de sensibilisation communautaire de 120 potentiels candidats au poste d'éco gardes/Animateurs ;
- la sensibilisations de 4758 personnes dont 2963 femmes, dans 50 villages du PNMB, sur les thématiques prioritaires du PNMB, les feux de brousse, le braconnage et la cohabitation Homme-Faune.

Le projet NaturaGuinée a réalisé dans le Parc National de Badiar (Biome « Savane ») et le futur Parc National de Pinselli-Soyah-Sabouyah (Biome « Forêt ») : *i)* la sensibilisation 95 personnes dont 22 femmes sur les activités d'amélioration de la résilience des écosystèmes, des espèces phares et des populations rurales et *ii)* la formation de 10 711 personnes, dont 5067 femmes, sur la gestion des parcs,

les pratiques agro écologiques et la gestion des feux et le développement de quatre (4) filières génératrices de revenu (miel, arachide, oignons et beurre de karité).

Il faut noter en plus : *i)* la formation de 148 cadres en évaluation de stocks halieutiques et de 210 agriculteurs et apiculteurs qui ont été équipés et *ii)* la publication de 21 articles portant sur les valeurs, l'état, le fonctionnement et les tendances de la biodiversité, ainsi que sur les conséquences de son appauvrissement.

L'ONG internationale WCF a renforcé les capacités des communautés locales dans la zone du Parc National du Moyen Bafing à travers la formation sur des thématiques d'intérêt et des appuis d'ordre matériel. Au titre des formations, l'on peut citer celles sur le compostage, l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée. Concernant les appuis techniques, mentionnons la dotation de femmes exerçant dans le maraîchage. En outre, WCF a recruté et formé des surveillants communautaires au sein de la population.

Des séances de sensibilisation des populations ont également été tenues pour les inciter à une meilleure gestion des ressources naturelles, en particulier la diversité biologique.

En effet plus de 100 séances de sensibilisation ont été tenues, dans les Communes Rurales, pour inciter les populations à une meilleure gestion des ressources naturelles, en particulier sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé (PGIRN-PBF) a organisé, en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, des sessions de Sensibilisation, Formation, Information et Communication Environnementale (SFICE) dont ont bénéficié 16789 personnes, comprenant 6849 femmes, des jeunes et des leaders communautaires. Ce même projet a réalisé la formation de 30 femmes (dont 14 femmes élues locales, 2 femmes membres de l'équipe du projet) et de 14 femmes membres des organisations communautaires de base sur le leadership féminin, ainsi que la formation de 83 personnes parmi les cadres et techniciens de l'équipe de gestion, des services techniques et des membres du Comité Technique Restreint de Pilotage.

Au titre du projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles face au changement climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali (REMECC-GKM) en Moyenne Guinée et du projet Adaptation Ecosystémique ciblant les Communautés vulnérables de la Région de la Haute-Guinée (AbE-HG) en Haute Guinée, 13 préfectures du pays ont été dotées d'infrastructures et d'équipements de mesure des stations météorologiques, pour la production et la diffusion d'informations agro météorologiques.

Dans les zones d'intervention de ces deux projets (Moyenne Guinée et Haute Guinée), il a été procédé au renforcement des capacités des populations dans la pratique : *i)* des techniques de compostage (une bonne alternative à l'utilisation des engrais minéraux et pesticides), *ii)* de l'agroforesterie, comme moyen d'adaptation et d'atténuation aux impacts du changement et à la variabilité climatique, *iii)* l'élaboration et la mise à disposition des populations de cartes agro hydrométéorologiques avec indication de l'utilisation des sols (zones d'agriculture, d'élevage et de forêts), de l'hydrographie, des isohyètes, des courbes de début et de fin de la saison de pluies, et de bulletins agro météorologiques diffusés régulièrement par les radios communautaires afin d'informer les paysans sur l'évolution des saisons des pluies.

Dans le cadre de l'accès des populations à l'énergie solaire, par la fourniture de kits solaires et de lampes économiques permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre, suivi de l'installation de 1 600 bio-digesteurs domestiques de 6 m3 dans 28 préfectures du pays, et de deux (2) bio-digesteurs industriels de 30 m3 (à Boffa et à Coyah) avec 52 509 MWhTh (Megawatt hours of heat) générés et une réduction de l'émission de gaz à effet de serre évaluée à 17 976 tonnes équivalent CO2 (teq. CO2), 222 maçons et 12 entreprises ont été formés en techniques de construction de bio digesteurs.

Par ailleurs, sur financement du Fonds de Consolidation pour la Paix (PBF), les ONG Consortium de l'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD-Guinée) et Aide et

Action ont contribué à la réglementation et au renforcement de l'organisation de la Confrérie des *Donso* (chasseurs) pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée qui est une confrérie des Chasseurs traditionnels, en vue d'assurer la protection de l'environnement, la préservation de la diversité biologique, la sécurité communautaire et jouer un rôle de veille et d'alerte, en étroite coordination avec les services des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

De même dans le cadre de la mise en œuvre du PARSS3-Environnement, il a été réalisé :

- la formation des membres du Comité National CITES sur la connaissance de la Convention Internationale pour le Commerce des Espèces en danger d'Extinction, en République de Guinée, la notion juridique de la convention sur le plan national, afin de pouvoir faire face à leur mission qui est celle de protéger la faune et la flore ;
- l'organisation de voyage d'études et d'échanges d'expériences de trois (3) cadres du MEFF, en matière de gestion des aires protégées, au Parc National de Kahuzi Biega, en RDC, afin de tirer des expériences et leçons sur l'opérationnalisation des gardes forestiers et l'implication des populations à la cogestion des aires protégées (participation à la surveillance, partage des revenus touristiques...) et sur les divers moyens de promotions du tourisme écologique, gestion des ressources de la biodiversité ;
- la formation de 114 conservateurs en technique de lutte contre les feux de brousse en collaboration avec les agents de la protection civile ;
- la formation de 45 agents contrôleurs de CITES sur le rôle et le fonctionnement de la CITES, l'éthique, la déontologie et les techniques de rédaction d'un procès-verbal ;
- la formation de 23 agents conservateurs à l'utilisation des outils SMART et IMET et constitution d'un pool de compétences locales ;
- la formation de 20 membres du Comité National CITES Guinée sur : i) le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, ii) la connaissance de la convention CITES et de son fonctionnement et iii) le rôle du comité national CITES Guinée.
- la sensibilisation des communautés riveraines du Parc National du Haut-Niger et des associations communautaires locales (*Waa ton, Donso ton*, jeunes, etc.) sur l'importance de la protection de la réserve, en se servant des données y collectées, lors du suivi écologique et information de toutes les parties prenantes, sur la notion de la Réserve de Biosphère et ses exigences.

Dans le cadre du projet de compensation biologique pour la création du parc national du moyen Bafing financé par les miniers, il a été réalisé :

- l'élaboration d'un plan de formation 2020-2025 ;
- la formation des agents conservateurs du Parc National du Badiar, du Parc National du Haut Niger sur :
 - ✓ la conduite des patrouilles,
 - ✓ le biomonitoring,
 - ✓ l'utilisation des outils de collecte des données,
 - ✓ les procédures judiciaires,
 - ✓ le secourisme,
 - ✓ self défense.

2.10. Intégration de la diversité biologique dans les secteurs pertinents

La création de l'AGEE en 2022 et le renforcement de la législation sur les études d'impact environnemental et social par arrêté du MEDD N°1595 du 05 mai 2023 portant procédure administrative d'évaluation environnementale. Il est tenu compte de la conservation de la diversité biologique dans presque toutes les politiques des secteurs concernés par cette thématique.

Toutefois, il faut noter que la plupart de ces documents juridiques n'ont pas de textes d'application et ceux qui existent ne sont pas correctement appliqués.

III-CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.1- Conclusion

La République de Guinée a consenti de nombreux efforts dans l'élaboration des documents de Politique, Stratégie et Plan d'actions, en lien avec la protection de l'environnement et la conservation de la diversité biologique, afin de marquer sa volonté politique de protéger l'environnement et de conserver les ressources de la diversité biologique.

A ce titre, on notera, entre autres, l'élaboration de trois (3) Stratégies Nationales sur la Diversité Biologique (SNDB) et leurs Plans d'actions. Il s'agit de :

- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 1992-2010 et son plan d'actions ;
- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2011-2020 et son plan d'actions et ;
- la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2016-2025 et son plan d'actions.

Mais, eu égard au retard accusé dans le processus d'élaboration et d'approbation du document de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2011-2020 et son plan d'actions, la mise en œuvre de celle-ci n'a pu commencer qu'en 2016, d'où son glissement sur la période 2016-2025. En raison de ce glissement et du fait que l'année 2025 n'est pas encore arrivée, la présente évaluation porte sur les activités réalisées dans la période 2016-2024.

Elle reste donc à compléter ; mais d'ores et déjà, elle permet de faire les constats suivants :

- la diversité biologique a été intégrée dans de nombreux documents de politique, stratégie et plan d'actions ;
- la gestion de la diversité biologique a été intégrée dans les activités de plusieurs secteurs du développement socioéconomique du pays ;
- d'importants efforts ont été fournis dans la mise en œuvre des activités relevant de chacun des domaines analysés dans la présente évaluation.

Toutefois, en dépit de ces multiples efforts consentis à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie socioéconomique nationale, la mise en œuvre de la SNDB a souffert de certaines difficultés dont :

- la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées dans la SNDB 2016-2025 ;
- l'insuffisance et le manque de fonctionnement de certaines institutions telles que : les Points Focaux Institutionnels du Centre National d'Echange d'Informations sur la Biosécurité (BCH, en anglais), le Centre National d'échange d'informations sur la diversité biologique (CHM), l'Unité Nationale sur la Diversité Biologique (UNBio) et l'Agence Nationale de Coordination de la Mise en Œuvre et de Suivi de la Stratégie (ANCMOS) ;
- l'absence d'une Cellule de mobilisation et de mise à dispositions des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités prévues dans la SNDB ;
- la non organisation de la table ronde des bailleurs et des souscripteurs intéressés pour le financement de la mise en œuvre de la SNDB ;
- l'insuffisance de concertation entre les différents Départements ministériels ;

3.2- Recommandations

Pour atteindre les objectifs fixés par la SNDB et faciliter la réalisation des activités inscrites dans le Plan d'actions, il était nécessaire :

- de mettre en place une structure de mobilisation des ressources financières tant nationales qu'internationales, afin de faciliter la mise à disposition des montants prévus pour chaque activité ;
- de renforcer les capacités humaines, techniques, matérielles et financières des différentes structures de coordination, de gestion d'informations et de suivi évaluation ;

- de faire une meilleure prise en compte de la diversité biologique dans toutes les politiques sectorielles ;
- d'intégrer la préservation de la diversité biologique dans les plans de développement local (PDL) des Communes ;
- de mieux prendre en compte la protection des écosystèmes marins dans les politiques des départements concernés
- de réduire considérablement le financement des activités nuisibles à la préservation de la diversité biologique, comme la subvention et l'utilisation abusive des engrais et des pesticides
- promouvoir le Partenariat Public-Privé dans la conservation de la diversité biologique ./.

BIBLIOGRAPHIE

N°O	DESIGNATION
1.	Divers Documents de Politique, Stratégie et Plan d'Actions dans les domaines en lien avec la conservation de de la diversité biologique élaborés au cours de la période 2016-2025
2.	Divers documents juridiques en lien avec la conservation de de la diversité biologique élaborés au cours de la période 2016-2025;
3.	Bulletin d'Informations N°2 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Juin 2019juin 2019
4.	Rapport No: PAD3370 -Document du projet d'Appui à la gouvernance dans le secteur minier (PAGSEM) - P168613 - Banque Mondiale
5.	Rapport annuel 2019 WCFGuinée
6.	Rapport activité 2024 du projet Naturaguinée
7.	Stratégie Nationale sur la Biodiversité et Plan d'Actions 2011-2020
8.	Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre en Guinée du Plan Stratégique 2016-2025-juillet 2016-
9.	Rapport narratif 2019 du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité en Guinée (PARSS3) VOLET environnement.
10.	Rapports d'activités du Projet Adaptation Ecosystémique ciblant les Communautés vulnérables de la Région de la Haute-Guinée (AbE-HG)
11.	Fiche résumé du projet ou Fiche signalétique du projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés Agricoles face au changement climatique des Préfectures de Gaoual, Koundara et Mali – REMECC-GKM
12.	Rapports annuels d'activités du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (exercices 2019 à 2024)
13.	Rapport final d'activités du Projet de Création d'un Marché pour le développement et l'utilisation des ressources du Biogaz en Guinée (Période 2016-2020)
14.	Documents de travail du GTD8/PNDES2 - Liste de projets du secteur de l'environnement, par bailleurs
15.	Documents de travail du GTD8/PNDES2 - Synthèse des réalisations par piliers du PNDES 2016-2020 (volet Pilier 4)
16.	Quatrième (4ème) rapport national sur la prévention des risques biotechnologiques (Protocole de Cartagena)-Juin 2022-
17.	TDR pour l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du REGAP (2023)
18.	Colonel Aboubacar OULARE : communication verbale

A N N E X E

Principaux Accords Internationaux sur l'Environnement auxquels la Guinée est Partie

N°	Titre de l'Instrument	Lieu et Date d'Adoption	Dépositaire	Position de la Guinée et Date			Institution de mise en œuvre
				Signature	Ratification	Adhésion	
1	Convention Internationale pour la prévention de la pollution des Eaux de la mer par les hydrocarbures et amendements du 11 avril 1962 et du 21 octobre 1969	Londres 1954	OMI			19 avril 1981	
2	Convention concernant la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes	Genève 1960	BIT			12 décembre 1967	Ministère de la fonction publique
3	Convention sur les criquets migrateurs africains	Nigeria) 1962	FAO			13 avril 1963	Ministère de l'Agriculture
4	Convention sur la protection contre les risques d'intoxication dus au Benzène	Genève 1971	BIT			26 mai 1978	Ministère de la fonction publique
5	Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Paris 1972	UNESCO			18 juin 1979	Ministère de l'Enseignement Supérieur
6	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Washington 1973	Suisse			20 décembre 1981	Direction Nationale des Eaux et Forêts
7	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Bonn 1979				1993	Direction Nationale des Eaux et Forêts

N°	Titre de l'Instrument	Lieu et Date d'Adoption	Dépositaire	Position de la Guinée et Date			Institution de mise en œuvre
				Signature	Ratification	Adhésion	
8	Convention sur la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes	Genève 1974	BIT			10 janvier 1984	Ministère de la fonction publique
9	Convention portant création du bassin du Niger	Faranah 1980	Niger	1980	1982		Direction Nationale de l'hydraulique
10	Protocole relatif au Fonds de développement du bassin du Niger	Faranah 1980	Niger	1980	1982		Direction Nationale de l'hydraulique
11	Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre	Abidjan 1981	Côte d'Ivoire	23 mars 1981			Direction Nationale de l'Environnement
12	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique	Abidjan 1981	Côte d'Ivoire	23 mars 1981			Direction Nationale de l'Environnement
13	Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles	• Alger 1968 • Révisée en 2003	OUA			12 décembre 1989	Direction Nationale de l'Environnement
14	Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer	Montégo Bay 1982	ONU			10 décembre 1982	Direction Nationale de la Marine Marchande

N°	Titre de l'Instrument	Lieu et Date d'Adoption	Dépositaire	Position de la Guinée et Date			Institution de mise en œuvre
				Signature	Ratification	Adhésion	
15	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine	Ramsar 1971	UNESCO			24 septembre 1992	Direction Nationale des eaux et forets
16	Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures et amendements	Londres 1967	OMI			19 avril 1981	Direction Nationale de la Marine Marchande
17	Convention relative au statut du fleuve Sénégal et convention portant création de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal	Nouakchott 1975	Mauritanie				
18	Convention concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail	Genève 1979	BIT			8 juin 1983	
19	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique	Abidjan 1981	Côte d'Ivoire			5 août 1984	

N°	Titre de l'Instrument	Lieu et Date d'Adoption	Dépositaire	Position de la Guinée et Date			Institution de mise en œuvre
				Signature	Ratification	Adhésion	
20	Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Vienne 1985	ONU			1992	Direction Nationale de l'Environnement
21	Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Montréal 1987	ONU			1992	Direction Nationale de l'Environnement
22	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	Bâle 1989	ONU			30 mars 1995	Direction Nationale de l'Environnement
23	Convention de Bamako relative à l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux, au contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique	Bamako janvier 1991	OUA				Direction Nationale de l'Environnement
24	Convention sur la lutte contre la Désertification	Paris 1994	ONU			19 avril 1997	Direction Nationale des eaux et forêts
25	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	New York 1992	ONU		7 mai 1993		Direction Nationale de l'Environnement
26	Protocole de Kyoto relatif à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Kyoto 1997					Direction Nationale de l'Environnement
27	Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles	Fontainebleau 1948	Suisse			24 septembre 1992	

N°	Titre de l'Instrument	Lieu et Date d'Adoption	Dépositaire	Position de la Guinée et Date			Institution de mise en œuvre
				Signature	Ratification	Adhésion	
28	Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique	Nairobi 1991	ONU		7 mai 1993		Direction Nationale de l'Environnement
29	Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques	Montréal 2000	ONU	29 janvier 2000			Direction Nationale de l'Environnement
30	Convention de Rotterdam sur la procédure d'information et de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet de commerce international.	Rotterdam 1998				7 mai 2000	Direction Nationale de l'Environnement
31	Convention sur les polluants organiques persistants	Stockholm		23 mai 2001			Direction Nationale de l'Environnement
32	Convention de Minamata sur le Mercure						
33	L'Accord de Paris sur les changements climatiques						

Source : BSD/MEDD/2019